

Décision

Générale

colonial

Décision n° 51 accordant un secours de 3.000 francs à Dattou Mohamed Warke.

n° 51

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 janvier 1949

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro
31 janvier 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Sur proposition du chef du bureau des affaires politiques ; Après avis du chef du service des finances, du personnel et de la comptabilité,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un secours de cinq mille francs est accordé à Dation Mohamed Warke. Dankali Badoita-Mela, fils de l'akel Mohamed Ali Warke. Art. 2. — Ce secours est payable globalement et imputable au budget local (exercice 1948) :

chapitre XIII, article 1er, paragraphe 2. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée, communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.